



Procédure de separation a suivre en cas d'infidelite

Par **clairios**, le **16/06/2009** à **20:52**

Bonjour,
mon mari est infidel. nous habitons dans son logement de fonction, il ne peu donc partir pour sa faute.

je desire donc quitter le domicile.
nous desirons une separation pour le moment, le divorce sera a voir par la suite.

suis je obligée de consulter un avocat et de lui déclaré notre separation avant de demenager?
merci de votre reponse rapide

Par **Marion2**, le **16/06/2009** à **21:11**

Bonsoir,

Vous ne pouvez pas quitter le domicile conjugal sans l'accord du Juge aux Affaires Familiales.
Je vous conseille donc vivement de contacter un avocat.

Cordialement.